

cependant, à raison de la diminution dans le prix des marchandises et des récentes réductions et aussi de suppressions de taxes, il s'en est suivi une diminution sérieuse dans le revenu provenant des douanes et de l'accise. Dans le but d'établir l'équilibre entre le revenu et la dépense pour l'année prochaine, il sera nécessaire de fixer les appropriations pour les différentes parties de l'administration avec la plus grande économie possible.

Ce langage, M. l'Orateur, ne touche à rien, il me semble, qui ne nous soit familier; mais je ne sache pas que nous l'ayons entendu auparavant. Le discours du trône de l'année dernière nous parlait avec un peu plus de fleurs de rhétorique. Le ministre des Finances se servit, lui-même, l'année dernière, d'un langage fleuri qui mérite d'être répété aujourd'hui à cette Chambre. Il nous disait :

Si les dépenses depuis le 10 mars jusqu'à la fin de l'année s'élèvent à un chiffre normal, nous nous trouverons en présence d'un déficit; mais le gouvernement est arrivé à la conclusion—une sage conclusion qui, je le crois, sera approuvée par la Chambre et dans laquelle le gouvernement recevra la coopération et l'assistance cordiale de celle-ci—de faire des efforts pour ne pas dépenser au delà de nos revenus, durant le présent exercice, et, si nos revenus sont moindres, de réduire résolument les dépenses, en sorte qu'à la fin nous n'ayons pas l'importune et vilaine visite d'un déficit, visite qui importuna si souvent mon honorable ami de la gauche.

Un homme d'affaires prudent; une maison d'affaires prévoyante, tout particulier enfin, adopterait cette ligne de conduite, et il en est de même pour le gouvernement d'une nation.

Ainsi, l'on voit que mon honorable ami parlait alors ouvertement. Son langage ne pouvait être plus ferme, et plutôt à Dieu qu'il eût été aussi ferme dans ses actes qu'il l'avait été dans ses paroles. Mais il est évident que, dans le cours de l'année, mon honorable ami n'a pas eu seulement un moment, mais une suite de moments de faiblesse jusqu'à ce que, cette faiblesse soit devenue chronique.

Mon honorable ami, j'en suis sûr, était rempli de bonnes intentions; mais il a été assiégé par ceux qui avaient contracté l'habitude de saigner le trésor, et il a cédé à diverses reprises jusqu'à ce que, entre ses paroles et ses actes, il se soit trouvé en présence d'une diminution de \$6,000,000.

On nous fait maintenant les mêmes promesses d'économie et de retranchement; mais, bien qu'elles soient faites dans un langage plus sobre—moins pompeux que celui de l'année dernière—je crains beaucoup que les dépenses continuent d'être excessives.

Mon honorable ami, le député de Simcoe (M. Bennett), a dit, il y a un instant, qu'un déficit avait sa raison d'être. Oui, un déficit doit avoir sa raison d'être, et quelle est cette raison? C'est le simple fait que l'honorable ministre des Finances ne réduit pas les dépenses au niveau des revenus, comme tout homme d'affaires prudent doit le faire. Voilà toute la raison d'être d'un déficit.

Si mon honorable ami avait été ferme dans sa conduite comme il l'a été dans son langage, l'honorable député de Simcoe trouverait dans ce fait une réponse à sa question.

Pour ma part, je dois dire à mon honorable ami, le député de Simcoe—et je ne le surprendrai peut-être pas en le lui disant—que ma confiance dans les hommes qui occupent les banquettes ministérielles n'est pas aussi grande que celle qu'il paraît avoir. Il accueille leurs promesses comme elles sont faites, tandis que je les reçois selon qu'elles sont exécutées, et de cette façon nous arrivons à un autre déficit.

M. LAURIER.

Or, M. l'Orateur, la législation promise ne semble pas d'un caractère très sérieux. Dans toutes les mesures que l'on promet ici, il y en a justement une qui semble de quelque importance.

Je crois comprendre que, cette année encore, le cabinet va tenter de faire passer une loi de faillite. Il a essayé la chose, l'année dernière, mais n'a pas réussi. J'espère qu'il réussira cette fois. Je l'espère de tout mon cœur, car il me semble qu'une loi de faillite est un accessoire convenable de la politique nationale. Il y a tant de banqueroutes dans le pays, que c'est faire acte de charité que de leur étendre les avantages d'une loi de faillite.

Il y a, dans le discours du trône, une autre clause—celle qui a trait au traité français—que je ne comprends pas parfaitement. Elle est ainsi conçue :

Des explications satisfaisantes ayant été reçues du gouvernement de Sa Majesté, relativement à l'interprétation de certains articles du traité de commerce avec la France, les ratifications en seront échangées dès que la législation nécessaire aura été passée.

“ Dès que la législation nécessaire aura été passée.” C'est ce que je ne comprends pas. Le traité a été ratifié par cette Chambre, il a été ratifié par le corps législatif français et par le sénat français. Pourquoi une autre législation? Nous nous rappelons tous que, l'année dernière, l'honorable député d'Ontario-ouest (M. Edgar) a signalé la difficulté que le gouvernement était certain d'éprouver dans le traitement donné aux Etats tiers. Je connais cette difficulté. Il peut arriver que ce soit la difficulté mentionnée, mais les expressions sont si vagues qu'il est impossible de comprendre ce que le gouvernement veut dire. Il veut dire, je suppose, que le traité ne sera pas mis en vigueur avant une autre année, ou à peu près, et sous ce rapport, le but du gouvernement sera atteint. Sir Charles Tupper sera satisfait; il aura amené le ministère à ses genoux. Les partisans du ministère, seront aussi satisfaits, le traité ne sera pas passé par le parlement et ne sera pas mis en vigueur.

Relativement à Terre-neuve, je suis heureux de dire que j'approuve très cordialement tout ce qui a été dit dans le discours du trône. L'entrée de Terre-neuve dans la Confédération a été considérée, dès le début, comme nécessaire au complément de la Confédération et c'est aussi mon idée. Mais je dois dire qu'il est peut-être malheureux que les négociations aient été entamées à un moment aussi inopportun. Il peut arriver aussi que ce soit un malheur, non seulement pour Terre-neuve, mais aussi pour le Canada, que ces négociations soient entamées dans un temps où le Canada ne peut guère se charger de nouveaux fardeaux.

Je ne fais pas cette observation dans un esprit hostile. J'attendrai que les négociations soient terminées et qu'elles soient soumises à la Chambre pour juger le projet d'après ses mérites. Mais, M. l'Orateur, il est une chose que je signalerai à l'attention de mes honorables amis de la droite. En ce qui a trait à Terre-neuve, il existe un différend qu'il serait bon de régler avant l'entrée de l'île dans la Confédération. Je veux parler du différend relatif à la côte française. Dieu sait que nous avons assez de causes de difficulté en ce pays, et en voici une autre qui, si l'île était admise dans la Confédération, pourrait surgir à tout instant et ajouter aux nombreuses difficultés que nous avons déjà. Il ne serait que juste, je crois—j'émetts cette idée à titre de recommandation amicale, et point du tout pour critiquer—il ne serait que juste, je crois, que